

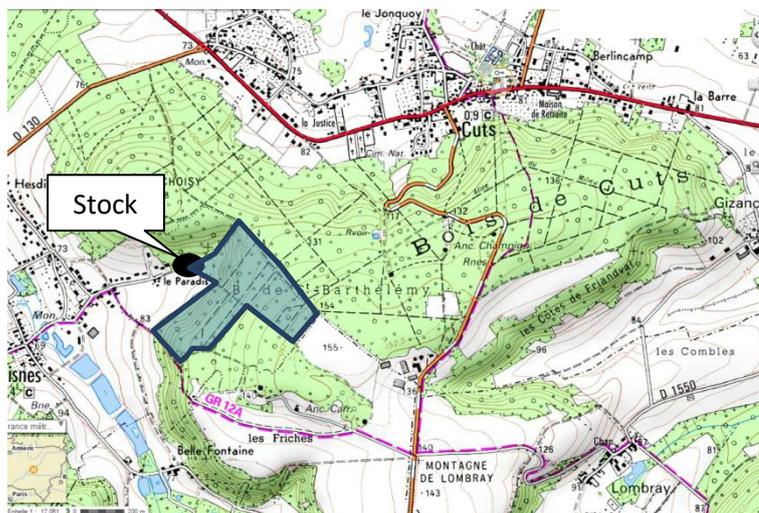
Vente Sur Pied et en Bloc



10-21-18/1448



Département Oise (60)  
 Localisation Noyon sud-Est  
 Commune Caisnes  
 Lieu-dit Bois de St Barthélémy  
 Coordonnés GPS Longitude : 03° 04' 54.8" E  
 Latitude : 49° 31' 25.8" N



Essence principale	Chêne-Hêtre-Châtaignier
Volume présumé	393 m3
Nombre d'arbres	312
Volume moyen	1.26 m3

Nature coupe Coupe d'amélioration  
 Parcelle PSG 22,23,24  
 Surface 21,70 hectares environ  
 Limites Chemins/peinture  
 Marquage Un flachis au pied et peinture blanche au corps  
 Visite Se reporter au plan ci-contre  
 M.David Avril au 06 09 58 54 73  
 Lot estimé par JMP et le propriétaire  
 Certification PEFC : 10-21-18/1448

Clauses générales EFF/FNB  
 Conditions particulières du 27 Juin 2018

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m/mi-longueur														Total présumé		
		25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
1	Chêne			5	22	26	29	11	17	5	4	3	2		1	125	155	1.24
	Hêtre			1		1	6	2	7	8	16	7	11			59	113	1.91
	Châtaignier			10	32	26	16	4	3			1	1			93	98	1.06
	Frêne			3	6	5	4	1								19	16	0.82
	Tilleul			5	6	2										14	9	0.68
	Merisier					1										1	1	1
	Bouleau					1										1	0.8	0.8
Observations :																312	393	1.26

Clauses particulières :

**Exploitation :** coupe d'amélioration marquée en abandon avec réserve de tous les bois de feu par le vendeur, branches et pointes à la découpe de 30 cm de diamètre.  
 Abattage raz de terre.  
 En fin de chantier, les réparations de sols seront faites et La place de dépôt sera nettoyée de tous reliquats.

**Abattage et débardage :** L'entreprise de monsieur Sébastien Herouin se propose à faire le travail pour 18€/m3. Vous pouvez le Joindre au 06 03 45 38 27

**Délai :** d'exploitation, de vidange et réparations le 15 Mars 2019.

**Paiement :**

Le prix principal H.T.de la vente, sera payé en trois fractions : 20% par chèque de banque ou virement dans les 15 jours de la vente et deux billets à ordre de 40% chacun, acceptés et analysés par la banque de domiciliation, pour les échéances du 10/10/2018 et du 10/01/2019.

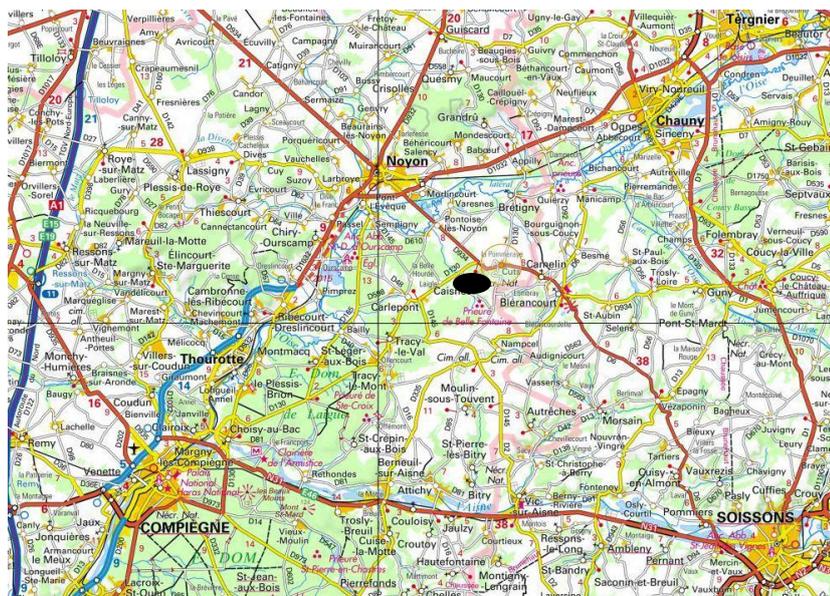
La totalité de la TVA au taux de 20% sera payée avec le chèque au comptant.

**CVO :** Payée par le vendeur.

**Caution :** 25% du montant de la vente sauf si caution permanente

Après le règlement total, par chèque ou virement et billets, toujours condition suspensive de la vente, le permis d'exploiter sera délivré.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »



Prix      L'acquéreur      La caution